

Saint-Barthélemy, le 25 mars 2026

AVIS

du Conseil Économique Social Culturel et Environnemental de Saint-Barthélemy sur le Conseil territorial du 26 mars 2026

Saisi le 12 mars 2026 sur l'ordre du jour du Conseil territorial du 26 mars 2026, et sur proposition de ses membres, le CESCE de Saint-Barthélemy rend l'avis suivant :

Points 4 et 6 : Approbation du Compte Financier Unique 2025 de la Collectivité et Vote du Budget Primitif 2026 de la Collectivité

Les rapports présentés confirment les chiffres qui avaient été analysés par le CESCE à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de la Collectivité.

Ainsi, l'analyse des comptes sur la période 2021-2025 révèle une contraction progressive de l'épargne de gestion : de 80,5 M€ en 2022 à 64,9 M€ en 2023, 60,8 M€ en 2024 puis 57,4 M€ en 2025, soit une baisse de 30 % en trois ans.

Parallèlement, les dépenses de fonctionnement se sont stabilisées à un plateau élevé (entre 69 et 71 M€ depuis 2023, contre moins de 50 M€ avant cette date), tandis que les recettes amorcent un recul depuis le pic de 2023 (134,5 M€), avec 131,4 M€ en 2024, 125,9 M€ en 2025 et une projection à 119 M€ pour 2026.

Concernant les recettes fiscales, le CESCE souhaite appeler l'attention sur la nature imprévisible des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) alors qu'ils représentent 38 à 50 % de la fiscalité locale : Précisément ces droits de mutation, corrélés au marché immobilier, ont oscillé entre 56,0 M€ (2023), 39,4 M€ en (2024) puis 46 M€ en 2025. Cette volatilité constitue un risque structurel qui renforce la nécessité de diversifier et d'optimiser les autres sources de recettes.

Sans une vision à moyen et long termes, les capacités budgétaires futures de la Collectivité pourraient être fragilisées.

Dans ce contexte, le CESCE appelle donc à la vigilance et rappelle les 2 recommandations qu'il a formulées dans son [avis pour le Conseil territorial du 19 février 2026](#) :

- Annexer un plan pluriannuel de fonctionnement au prochain budget. Il est essentiel de chiffrer dès aujourd'hui le coût global « en régime de croisière » des équipements publics pour garantir leur pérennité et leur soutenabilité financière et prévenir tout déséquilibre budgétaire ou toute pression fiscale.
- Procéder, pour chaque projet d'équipement structurant entraînant des investissements significatifs, à une évaluation des coûts et des résultats ex ante et un suivi ex post.

Le CESCE désirerait également connaître l'estimation budgétaire de la Collectivité pour l'année 2026, concernant d'une part les aménagements futurs de la navette, et d'autre part la rénovation du Brigantin.

Point 7 : Cadrage des Autorisations de programme (AP/CP) et d'Engagement (AE/CP) pour l'exercice 2026

Concernant, l'AP n° 2025-01 Aménagement Fond de Rade, le CESCE préconise à la Collectivité de s'assurer que ces aménagements prévoient des solutions pour prévenir et limiter les impacts des intrusions d'eau de mer récurrentes sur la chaussée et les trottoirs au niveau du 21 Rue du Bord de Mer, 24 Rue Samuel Fahlberg et du 1 Rue de la Presqu'île. Les études opérationnelles approfondies prévues en 2026 devront notamment analyser toute solution technique permettant de mettre fin à cette situation qui rend la circulation difficile, expose les châssis des véhicules à une corrosion saline prématurée et peut également affecter l'image de notre destination.

En outre, en soirée particulièrement, la circulation dans ce secteur du Fond de Rade est souvent gênée par des véhicules momentanément arrêtés en pleine voie afin d'être pris en charge par des voituriers. En ce sens, le CESCE recommande que les aménagements prévoient des espaces de dépose minute.

Enfin, le CESCE appelle de ses vœux que ce projet présente l'opportunité de créer, en plein cœur de Gustavia, un espace végétalisé. En effet, une telle démarche permettrait à la fois d'améliorer le confort et l'expérience des usagers et de renforcer l'image qualitative de la ville.

Concernant l'AP 2026-03 sur les acquisitions foncières, le CESCE confirme qu'il encourage la Collectivité à poursuivre sa politique foncière, en l'orientant prioritairement vers le lancement d'un programme de construction de logements dédiés tout en privilégiant les acquisitions de parcelles à construire plutôt que des bâtiments à réhabiliter.

Il renvoie également aux commentaires qu'il a exprimé dans son avis pour le Conseil territorial du 19 février sur les orientations budgétaires :

Extrait :

“Le CESCE met en garde contre la poursuite de l'acquisition de biens sur le marché privé existant, car cela contribue à réduire le parc disponible et à exacerber la crise du logement pour la société civile. L'option de la construction permettrait, en outre, à la Collectivité d'optimiser ses coûts d'investissement.

Le développement d'un parc de logements propre à la Collectivité est un levier majeur en matière de recrutement et de fidélisation des agents de ses services mais aussi des professions essentielles, notamment dans les secteurs de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique d'État, pour les enseignants en particulier.

Afin d'alimenter la réflexion des élus, le CESCE réalise actuellement un travail de collecte de données visant à quantifier précisément les besoins actuels et à venir du territoire en logements, à commencer par les besoins de la Collectivité pour ses agents mais aussi pour les salariés des secteurs publics de la santé, de l'enseignement et de la sécurité.”

Point 8 : Subventions, dotations, contributions, participations versées aux organismes publics, aux associations de droit privé et attribution de bourses pour l'année 2026

Le CESCE salue l'engagement financier de la Collectivité en faveur du tissu associatif, des satellites et des institutions publiques du territoire. Avec un montant total alloué dépassant les 7,8 millions d'euros pour l'exercice 2026 (répartis entre le milieu associatif, scolaire, les bourses et les organismes publics), ce soutien est le garant de la cohésion sociale et du dynamisme de notre île. Chaque structure apporte une pierre essentielle à l'édifice et permet au territoire de grandir.

Cependant, au regard de l'augmentation des crédits consacrés aux subventions et de l'ambition accrue des projets, le CESCE formule les recommandations suivantes :

1. Le CESCE préconise la généralisation de Conventions d'Objectifs et de Moyens pour les principaux bénéficiaires.
 - a. L'idée est de travailler en amont de la décision pour définir une vision claire.

- b. Ces contrats permettraient de lier l'allocation des fonds à des objectifs opérationnels précis, offrant ainsi une meilleure clarté et une justification renforcée des sommes attribuées sur le long terme.
2. Afin de ne pas freiner le dynamisme associatif mais de mieux sécuriser l'utilisation des deniers publics, le CESCE suggère l'introduction d'indicateurs de résultats (KPI) adaptés selon des paliers financiers:
- a. Dès 50 000 € de subvention : Mise en place d'indicateurs de résultats pertinents et suivi des objectifs.
 - b. Paliers supérieurs (ex: +200 000 €) : Instauration d'un suivi renforcé avec des indicateurs de performance plus globaux.

Cette démarche s'inscrirait dans la continuité des rapports d'activité déjà produits par certaines institutions, en systématisant l'évaluation des résultats attendus.

Le CESCE prend acte des mesures de prévention prises pour éviter tout conflit d'intérêt lors des votes du Conseil territorial. Le déploiement de conventions d'objectifs viendrait renforcer cette volonté de transparence en fournissant une base d'analyse objective pour les commissions chargées de l'instruction des dossiers.

En conclusion, le CESCE ne souhaite aucunement limiter l'aide aux acteurs locaux, mais propose de doter la Collectivité d'outils de pilotage permettant de mieux justifier ces investissements humains et financiers pour les années à venir.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de votants : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Avis adopté à la majorité